

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.  
Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

---

Sont désignés Président et membres du jury de la licence professionnelle métiers de la Biotechnologie, les enseignants ci-dessous :

- Christian SIATKA, président,
- Axelle CADIERE
- Sylvia CAMPAGNA
- Arnaud DEROUCHE
- Suppléant : Patrizia GIANNONI, Zohra BENFODDA, Laurie GALVAN et Anne-Cécile DUC

### **Article 2**

---

Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes le 28/10/2024

Benoît Roig

Président de l'université de Nîmes

compter de sa publication soit d'un recours administratif gracieux devant le président l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision, soit d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Nîmes ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)